Département de MAINE ET LOIRE Arrondissement de Saumur Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du conseil municipal du 7 octobre 2024

Convocation du 1/10/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents: 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 10/10/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président: Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

Absents: Mireille FOURMOND, Olivier CHARRIER et Christophe GAIGNON.

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2024-36 ACHAT D'UN TRACTEUR

Madame le Maire présente au conseil municipal 2 devis à savoir :

 Garage VIRIEUX Guillaume - 5 rue Saumuroise – 49390 LA BREILLE-LES-PINS Proposition tracteur Kubota M5091 occasion 655 heures

Garantie 1 an constructeur

Prix H.T45.500,00 € H.T. Reprise ancien tracteur commune 16.000,00 € TOTAL H.T.29.500,00 € H.T. TVA 20%5.900,00 €

 Groupe SAVAS – Baptiste VIGNERON Proposition de tracteur d'occasion ARION 420-CLAAS

Année 2018 - 2580 heures

Pour un montant de59.900,00 € H.T. Reprise ancien tracteur commune 21.000,00 €

Hors de la présence de Madame Marie-Claire VIRIEUX.

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20241007-DCM2024-36-DE Date de télétransmission : 10/10/2024 Date de réception préfecture : 10/10/2024 Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir à 8 voix pour et 1 abstention, le Garage VIRIEUX Guillaume pour un montant de 29.500,00 € H.T. soit 35.400,00 € T.T.C. (trente-cinq mille quatre cent euros)

Pour copie certifiée conforme, LA BREILLE-LES-PINS, le 10/10/2024 Le Maire,

Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur, le 10/10/2024 Et de la mise en ligne le 10/10/2024

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20241007-DCM2024-36-DE Date de télétransmission : 10/10/2024 Date de réception préfecture : 10/10/2024